



Délibération n°2023_DEL_138

Objet

**Environnement – Eau/assainissement : Tarifs
assainissement collectif – année 2024**

Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de présents : 26
Nombre de votants : 32
Date de la convocation : 20 octobre 2023

Le 26 octobre 2023 à 19h00,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Rumilly Terre de Savoie, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au siège de l'EPCI, 3 place de la Manufacture à Rumilly (74150), sous la Présidence de M. Christian HEISON, Président.

Présents :

DUMONT Patrick, VAUJANY Francis, ROLLAND Alain, LOMBARD Roland, KENNEL Laurence, LACOMBE Jean-pierre, DAUNIS Christiane, FAVRE Jean-pierre, BLOCMAN Jean Michel, HEISON Christian, DÉPLANTE Daniel, CINTAS Delphine, MONTEIRO BRAZ Miguel, BONANSEA Monique, TURK-SAVIGNY Eddie, DUMAINE Fanny, COGNARD Catherine, CHAL Ingrid, MOLLIER Raymond, PERISSOUD Jean-François, BOUCHET Geneviève, MUGNIER Joël, RAVOIRE François, PAILLE Françoise, DERRIEN Patrice, VENDRASCO Isabelle.

Excusés :

- MME ROUPIOZ Sylvia suppléé par M. VAUJANY Francis
- M. BASTIAN Patrick qui a donné pouvoir à M. LOMBARD Roland
- MME BOUKILI Manon qui a donné pouvoir à MME DUMAINE Fanny
- M. TRUFFET Jean-Marc qui a donné pouvoir à MME CINTAS Delphine
- MME SANCHEZ Yolande qui a donné pouvoir à M. HEISON Christian
- M. TRANCHANT Yohann qui a donné pouvoir à M. LACOMBE Jean-Pierre
- M. BISTON Sylvain qui a donné pouvoir à MME BOUCHET Geneviève
- M. TAIX Olivier
- M. LOPES Pedro Daniel
- MME VIBERT Martine
- MME GIVEL Marie

M. Jean-François PERISSOUD a été élu secrétaire de séance.

Rapporteur : M. Jean-Pierre LACOMBE, Vice-président

Depuis le 1^{er} juillet 2021, la tarification de l'assainissement collectif est harmonisée sur l'ensemble du territoire intercommunal. Elle n'a pas fait l'objet de revalorisation depuis le 1^{er} juillet 2021. Elle a fait l'objet d'une revalorisation pour l'année 2023, corrélée à l'inflation.

Pour mémoire, cette tarification comprend, d'une part, un montant fixe (abonnement) calculé indépendamment du volume de consommation en fonction des charges fixes du service et des caractéristiques du branchement, notamment du nombre de logements desservis et, d'autre part, un montant variable calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné (art. L.2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales).

A compter de 2024, il est proposé de revaloriser cette tarification, pour ce qui concerne la part variable, compte tenu de l'inflation.

Il est rappelé qu'une étude prospective tarifaire est en cours, au vu des besoins d'investissements et des prévisions d'évolution d'assiettes de consommations et de charges. Cette étude se traduira par une proposition de trajectoire tarifaire pluriannuelle, dans le courant de l'année 2024.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF Tarifs 2024			Tarifs 2023 (pour mémoire)	
	Annuelle € HT/an	Semestrielle € HT/semestre	Annuelle € HT/an	Semestrielle € HT/semestre
Part fixe € HT	30,60€	15,30€	30,60€	15,30€
Part proportionnelle € HT/m3	2,60€		2,46€	

Après avoir délibéré,

→ Le conseil communautaire, à l'unanimité, **FIXE**, à compter du 1er janvier 2024, les tarifs du service de l'assainissement collectif comme exposé ci-dessus.

Le secrétaire de séance,

Jean-François PERISSOUD

Le Président,

Christian HEISON

Acte certifié exécutoire le : - 8 NOV. 2023
Transmis en Préfecture le : - 8 NOV. 2023
Publication sur le site internet le : - 8 NOV. 2023

Le Président
C. HEISON